

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-quatorzième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 21 avril 2023, à 9 heures 30 minutes, par vidéoconférence.

MEMBRES PRÉSENTS

Quentin Baudens	Étudiant, représentant de la Faculté de science politique et de droit
Étienne Beaulieu	Représentant des groupes étudiants
Jean-François Connolly-Gingras	Conseiller à la santé globale de la communauté étudiante, Services à la vie étudiante
Xan Choquet	Étudiant(e), représentant(e) de la Faculté de communication
Émilie Gagné	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences
Ugo Horel	Représentant des groupes étudiants
Jean Horvais	Professeur, Département d'éducation et formation spécialisées
Lotfi Khribi	Chargé de cours, Département de mathématiques
Neko Likongo	Directeur du Service des relations internationales et diplomatiques
Sabine Lionnet	Technicienne en administration, Service à la vie étudiante – Bureau des activités sportives
Camille Nicaisse	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
Isabelle Poulin	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
Jean-Christian Pleau	Vice-recteur à la Vie académique
Jasmin Roy	Directeur des Services à la vie étudiante (président)

MEMBRES ABSENTS

Laurie Coutu	Étudiante, représentante de l'École des sciences de la gestion
Antoine Goutier*	Directeur du Bureau de l'évaluation et de l'analyse financières
Coralie Potvin	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences humaines
Sylvie Quéré*	Directrice des Services de soutien et de développement académiques

OBSERVATRICE, OBSERVATEURS PRÉSENTS

Marco Bacon	Directeur du Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante
Stéphanie Gadoury	Directrice des Services-conseils
Jonathan Giguère	Directeur du Bureau des affaires étudiantes
Alexandre Lamarre	Directeur du Bureau des activités sportives aux Services à la vie étudiante

SECRÉTARIAT DES INSTANCES

Jean-Philippe Gingras	Directeur
Simon Bossé-Pelletier	Chargé d'instances

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Jean-Christian Pleau préside la séance et Jean-Philippe Gingras agit à titre de secrétaire, assisté de Simon Bossé-Pelletier, chargé d'instances.

Le vice-recteur à la Vie académique souhaite la bienvenue aux membres et personnes observatrices.

1. Points statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour (Annexe CVE-174-1.1)

L'ordre du jour est soumis aux membres.

Le vice-recteur à la Vie académique mentionne que le point 2.1 doit être retiré en raison d'un empêchement de la directrice du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement.

Une membre étudiante ajoute qu'elle souhaite ajouter le point « Signature d'une pétition contre l'éviction des associations facultaires des locaux du pavillon Judith-Jasmin » entre les actuels points 3.2.3 et 3.3. Par conséquent, le point 3.3 deviendrait, si telle est la volonté des membres, 3.4.

Sur une proposition dûment faite par Émilie Gagné, appuyée par Xan Choquet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

1.2 Procès-verbal de la 173^e assemblée ordinaire du 27 janvier 2023 (Annexe CVE-174-1.2)

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par Jasmin Roy, appuyée par Jean-François Connolly-Gingras, le procès-verbal de la 173^e assemblée ordinaire tenue le 27 janvier est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

1.3 Affaires en découlant

Aucun point n'est soulevé.

2. Présentations

2.1 Présentation du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement par la directrice (Maude Rousseau)

Point retiré

3. Sujets pour adoption

3.1 Tableau des nominations (Annexe CVE-174-3.1)

Le tableau des nominations est présenté aux membres avec, y figurant, le nom des personnes désignées.

Le vice-recteur à la Vie académique invite les membres étudiantes, étudiants à transmettre les nominations qui permettraient de pourvoir certains autres postes, le cas échéant.

RÉSOLUTION 2023-CVE-879

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-174-3.1;

ATTENDU le Règlement de régie interne du Comité des usagères et usagers des services relevant du Vice-rectorat à la vie académique;

ATTENDU que le mandat du Comité des usagères et usagers des services relevant du Vice-rectorat à la vie académique en fait le lieu privilégié des étudiantes usagères, étudiants usagers des Services à la vie étudiante pour faire part de leurs préoccupations quant aux besoins;

ATTENDU les postes vacants au Comité des usagères et usagers des services relevant du Vice-rectorat à la vie académique;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par Sabine Lionnet, appuyé par Jasmin Roy, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité des usagères et usagers des services relevant du Vice-rectorat à la vie académique, pour un mandat prenant effet le 22 avril 2023 et se terminant le 30 juin 2024 :

- Marine Bonnard, étudiante au programme de doctorat en histoire de l'art, représentant les personnes étudiantes usagères du Bureau des activités sportives;
- Béatrice Bouchard, étudiante au programme de baccalauréat en administration, représentant les personnes étudiantes usagères du Bureau des activités sportives;
- Alexandre Lamarre, directeur du Bureau des activités sportives, représentant la direction du Bureau des activités sportives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Cotisations automatiques non obligatoires (CANO)

3.2.1 Octroi d'une CANO au groupe étudiant Entraide universitaire mondiale Canada (EUMC) (Annexe CVE-174-3.2.1)

Un membre étudiant désire savoir si le processus d'octroi d'une CANO est le même que celui d'une augmentation. Il lui est répondu par le directeur du Bureau des affaires étudiantes qu'à la différence d'une augmentation, l'octroi d'une CANO doit être adopté par le Conseil

d'administration. De plus, en vertu de la Politique n° 51 de reconnaissance des groupes étudiants, l'octroi d'une CANO nécessite un référendum suite à l'appui d'une majorité des associations étudiantes facultaires. Dans le cas présent, tel que les précédents, devant l'appui unanime des associations facultaires, le dossier sera directement soumis au Conseil d'administration, sans référendum.

Le directeur du Bureau des affaires étudiantes poursuit en présentant brièvement l'EUMC. Le groupe a pour mission d'améliorer les possibilités d'éducation, d'emploi et d'autonomisation pour les jeunes provenant de zone de conflit en visant à soutenir l'accueil et l'intégration d'étudiant.es réfugié.es en partenariat avec l'UQAM. Une partie des frais d'hébergement et des frais de scolarité sont assumés par l'Université et le tout s'effectue en partenariat avec le Vice-rectorat à la vie académique.

Un membre étudiant ajoute que les personnes actuellement impliquées font un travail extraordinaire et qu'ils ont déjà réussi à aider trois personnes, mais qu'il y a une volonté d'en faire plus.

RÉSOLUTION 2023-CVE-880

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-174-3.2.1;

ATTENDU la Politique n° 51 de reconnaissance des groupes étudiants, et plus particulièrement à l'article 6.2 portant sur la reconnaissance d'un groupe et l'article 6.8.2 portant sur l'attribution d'une cotisation automatique non obligatoire (CANO);

ATTENDU la résolution 2023-CRGET-258 du Comité de reconnaissance des groupes étudiants tenue le 24 mars 2023 reconnaissant le groupe EUMC UQAM comme groupe d'envergure;

ATTENDU l'appui en assemblée générale des sept associations étudiantes facultaires pour l'octroi d'une CANO de 1 \$ par étudiante, étudiant, par trimestre, au groupe d'envergure EUMC UQAM;

ATTENDU la possibilité d'ajouter une CANO dès le trimestre d'automne 2023;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par Ugo Horel appuyé par Étienne Beaulieu, que le Comité de vie étudiante :

RECOMMANDE au Conseil d'administration l'octroi d'une cotisation automatique non obligatoire (CANO) de 1 \$ par étudiante, étudiant, par trimestre au groupe d'envergure EUMC UQAM, à compter du trimestre d'automne 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.2 Augmentation de la CANO du groupe étudiant CHOQ.ca (Annexe CVE-174-3.2.2)

Le directeur du Bureau des affaires étudiantes présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Il rappelle notamment que CHOQ.ca diffuse plus de 65 émissions hebdomadaires qui sont préparées par plus de 150 personnes.

Un membre étudiant ajoute que l'équipe de CHOQ.ca fait un énorme travail et qu'il y a une volonté de rapprochement avec les associations étudiantes et les centres de recherche qui s'opère actuellement.

En terminant, le vice-recteur à la Vie académique précise que les augmentations d'une CANO ne nécessitent pas l'autorisation du Conseil d'administration.

RÉSOLUTION 2023-CVE-881

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-174-3.2.2;

ATTENDU la Politique n° 51 de reconnaissance des groupes étudiants, et plus particulièrement l'article 6.9 concernant l'attribution d'une cotisation automatique non obligatoire (CANO);

ATTENDU le dépôt d'un avis de motion visant l'augmentation de la CANO pour le groupe d'envergure CHOQ, radio web UQAM (CHOQ.ca) lors de son assemblée générale tenue le 15 octobre 2019, soit plus de 21 jours avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire (AGÉ);

ATTENDU la tenue d'une assemblée générale extraordinaire de CHOQ.ca le 7 mars 2023 afin de traiter de cet avis de motion;

ATTENDU que le quorum nécessitant la présence d'un minimum de cent personnes étudiantes a été atteint;

ATTENDU que les résultats de l'assemblée générale extraordinaire sont en faveur de l'augmentation de la CANO;

ATTENDU la volonté de CHOQ.ca d'assurer le maintien des services offerts à la communauté étudiante et de développer de nouveaux projets;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par Ugo Horel, appuyé par Neko Likongo, que le Comité de vie étudiante :

ENTÉRINE l'augmentation de la cotisation automatique non obligatoire (CANO) du groupe d'envergure CHOQ, radio web UQAM (CHOQ.ca), de 0,70 \$, pour un montant total de 3,51 \$ par personne étudiante par trimestre, à compter du trimestre d'automne 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.3 Augmentation de la CANO du Groupe de recherche d'intérêt public (GRIP-UQAM) (Annexe CVE-173-3.2.3)

Une membre étudiante et membre du GRIP-UQAM présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle rappelle notamment que le groupe travaille en étroite collaboration avec les acteurs du communautaire impliqués dans une perspective d'écologie sociale.

RÉSOLUTION 2023-CVE-882

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-174-3.2.3;

ATTENDU la Politique n° 51 de reconnaissance des groupes étudiants, et plus particulièrement l'article 6.9 concernant l'attribution d'une cotisation automatique non obligatoire (CANO);

ATTENDU le dépôt d'un avis de motion visant l'augmentation de la CANO pour le Groupe de recherche d'intérêt public à l'Université du Québec à Montréal (GRIP-UQAM) lors de son assemblée générale tenue le 13 mars 2023, soit plus de 21 jours avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire;

ATTENDU la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (AGÉ) du GRIP-UQAM le 4 avril 2023 afin de traiter de cet avis de motion;

ATTENDU le quorum nécessitant la présence d'un minimum de cent personnes étudiantes a été atteint;

ATTENDU que les résultats de l'AGÉ sont en faveur de l'augmentation de la CANO;

ATTENDU la volonté du GRIP-UQAM d'assurer le maintien des services offerts à la communauté étudiante et de développer de nouveaux projets;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par Xan Choquet, appuyé par Sabine Lionnet, que le Comité de vie étudiante :

ENTÉRINE l'augmentation de la cotisation automatique non obligatoire (CANO) du Groupe de recherche d'intérêt public à l'Université du Québec à Montréal (GRIP-UQAM), de 0,50 \$, pour un montant total de 2,50 \$ par personne étudiante par trimestre, à compter du trimestre d'automne 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Signature d'une pétition contre l'éviction des associations facultaires des locaux du pavillon Judith-Jasmin (Annexe CVE-173-3.3)

Le vice-recteur à la Vie académique invite une personne membre étudiante à présenter le point. Une membre étudiante dépose une pétition concernant le déménagement des locaux associatifs de trois associations étudiantes facultaires situés au pavillon Judith-Jasmin. Il est demandé que le Comité de la vie étudiante signe la pétition.

Le vice-recteur à la Vie académique souligne le caractère inhabituel d'une telle démarche. Il est effectivement inusité qu'une instance se fasse signataire d'une pétition. Le directeur du Secrétariat des instances abonde dans ce sens puisque le Comité de la vie étudiante n'est pas un individu. Il propose tout de même d'aller de l'avant puisqu'il serait important d'avoir la discussion. Une membre signifie un certain malaise à prendre position sur cet enjeu puisqu'elle représente le personnel de soutien de l'Université. Elle se questionne quant à certains termes utilisés.

Le vice-recteur à la Vie académique soulève que le terme « éviction » pose problème puisque ce terme implique sortir d'un espace sans substitution. Il faudrait plutôt parler d'un déménagement. Il rappelle qu'une rencontre est prévue la semaine suivante avec le recteur, le Vice-rectorat à la vie académique et le directeur des Services à la vie étudiante afin de traiter de ce point. Il poursuit en rappelant que les travaux de rénovation ont débuté il y a quelques années et que la réaffectation des locaux étudiants s'inscrit dans un plan global de réorganisation des lieux communs. Ce plan comporte notamment la notion de facultarisation, intention exprimée depuis dix ans. De plus, il souligne que les locaux nécessitent des travaux dus à leur âge.

Un membre étudiant précise que l'essentiel de la critique ne provient pas de l'intention. En effet, de nombreux éléments ont été source de frustration pour la partie étudiante, comme par exemple la fermeture du dernier bar de l'Université ou la présence de toilette nécessitant une carte d'accès. Il ajoute qu'il est difficile d'interpréter les intentions puisque la communauté étudiante n'est pas consultée.

Une membre étudiante ajoute que nonobstant les intentions, il y a des conséquences à de tels gestes. La décision de déménager les locaux des trois associations facultaires compromet grandement la collégialité, réduit l'accessibilité et affecte la capacité de représentation.

Le directeur des Services à la vie étudiante souligne que malgré ce qui est avancé, il y a tout de même eu des rencontres à l'automne 2020, puis à l'hiver 2022 à ce sujet. Il ajoute qu'il y avait très peu d'ouverture afin de trouver un terrain d'entente. Il cite l'exemple de l'Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation qui se trouve près de ses membres et qui les représente bien.

Une membre étudiante représentant la Faculté des sciences de l'éducation précise néanmoins que son association facultaire est située au sous-sol du pavillon Paul-Gérin-Lajoie et que bien qu'elle réussisse à bien représenter ses membres, il est difficile tout de même pour les membres de trouver les ressources. Des efforts particuliers doivent être déployés afin de pallier cet enjeu.

Une membre demande si la pétition a reçu un appui au niveau syndical. Il lui est répondu qu'effectivement, le Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM l'a appuyée. Il est également demandé si le regroupement des trois associations facultaires est envisagé. Il lui est répondu que telle n'est pas l'intention des associations impliquées.

Une membre étudiante souhaite préciser que lors des consultations, les besoins exprimés par les associations étudiantes n'étaient pas satisfaits et le refus des propositions en est le résultat plutôt qu'une fermeture à tout changement. Un membre étudiant ajoute qu'il y a également un enjeu en ce qui a trait au partage des ressources, notamment pour le service d'impression qui bénéficie à d'autres groupes.

Un membre institutionnel mentionne qu'effectivement, il peut y avoir un enjeu sur le plan de l'accessibilité. Néanmoins il précise, en citant son expérience dans le cadre d'un emploi antérieur dans une autre université, que l'achalandage d'un service étudiant n'avait pas subi d'impact à la suite du déménagement dans un pavillon plus éloigné.

Concernant le processus de consultation, une membre déplore que l'information entourant le déménagement de locaux n'ait pas été communiquée de manière formelle aux parties impliquées. Un autre membre précise que la partie étudiante n'est pas contre la rénovation de ces locaux en soi, mais qu'il serait important d'établir de bons canaux de communication et de trouver une solution valable pour toutes, tous.

Le vice-recteur à la Vie académique propose, si les membres ont fait valoir tous leurs arguments, de revenir à la proposition. Les membres acquiescent.

Considérant que le vice-recteur à la Vie académique s'oppose à la proposition, le vote est donc demandé. Le directeur du Secrétariat des instances fait un bref rappel des procédures. Il est mentionné que la proposition doit obtenir une double majorité du côté étudiant et institutionnel.

Le vote secret est demandé pour la signature de la pétition contre l'éviction des associations facultaires des locaux du pavillon Judith-Jasmin, tel que déposé.

ÉTUDIANTS
POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La proposition ne réunissant pas la double majorité, la proposition est rejetée.

Avant d'entamer les discussions sur le point suivant, un membre étudiant souligne que selon les mandats que son association lui a accordés, il se retire de la rencontre afin de protester contre le déménagement des locaux associatifs étudiants facultaires du Judith-Jasmin.

Il quitte l'assemblée.

Deux autres membres étudiants quittent la réunion en solidarité et pour protester contre le déménagement des locaux associatifs facultaires du Judith-Jasmin. Une membre étudiante demande le constat du quorum.

Le directeur du Secrétariat des instances constate qu'il n'y a plus quorum.

La rencontre est levée.

3.4 Création d'un groupe de travail de révision du Programme de subventions des projets étudiants par le Comité de la vie étudiante

Le point n'a pas été traité.

4. Points d'information

4.1 Informations du président

Le point n'a pas été traité.

4.2 Informations générales

Le point n'a pas été traité.

4.2.1 Présentation d'un enjeu concernant de possibles infiltrations au sein des groupes étudiants

Le point n'a pas été traité.

4.3 Présentation du plan de travail du Comité des usagères et des usagers des services relevant du Vice-rectorat à la vie académique » pour l'année 2022-2023

Le point n'a pas été traité.

4.4 Registre des suivis

Le point n'a pas été traité.

5. Divers

Le point n'a pas été traité.

6 Dépôt de documents

D.1 Calendrier des instances 2023-2024

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 HEURES 30 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

Le président

Le secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU XXXX 2023.

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE**Projet d'ordre du jour****Cent soixante-quatorzième assemblée ordinaire, le 21 avril 2023 à 9 heures 30****1. Points statutaires**

- 1.1 Ordre du jour
- 1.2 Procès-verbal de la 173^e assemblée ordinaire du 27 janvier 2023
- 1.3 Affaires en découlant

2. Présentations

- 2.1 Présentation du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement par la directrice (Maude Rousseau)

3. Sujets pour adoption

- 3.1 Tableau des nominations
- 3.2 Cotisations automatiques non obligatoires (CANO)
 - 3.2.1 Octroi d'une CANO au groupe étudiant Entraide universitaire mondiale Canada (EUMC)
 - 3.2.2 Augmentation de la CANO du groupe étudiant CHOQ.ca
 - 3.2.3 Augmentation de la CANO du Groupe de recherche d'intérêt public (GRIP-UQAM) À CONFIRMER
- 3.3 Création d'un groupe de travail de révision du Programme de subventions des projets étudiants par le Comité de la vie étudiante

4. Points d'information

- 4.1 Informations du président
- 4.2 Informations générales
 - 4.2.1 Présentation d'un enjeu concernant de possibles infiltrations au sein des groupes étudiants
- 4.3 Présentation du plan de travail du Comité des usagères et des usagers des services relevant du Vice-rectorat à la vie académique » pour l'année 2022-2023
- 4.4 Registre des suivis

5. Divers

6. Dépôt de documents

D-1 Calendrier des instances 2023-2024

Prochaine rencontre : le 20 octobre 2023 à 9h30